

Processus BYOD pour les étudiantes et étudiants

Faculté de Droit, sept. 2025

Chaque personne prenant part à un examen BYOD a la responsabilité de disposer du matériel informatique nécessaire et compatible.

Avant la semaine d'études libres

Installer le logiciel
Safe Exam Browser

Effectuer un
test autonome

Tout fonctionne ? Parfait

Contacter les
ARE-i en
bibliothèque

Si votre problème ne peut pas
être résolu, des aménagements
seront trouvés au cas par cas

**Dans les 15 jours qui
précèdent chaque
session d'examen**

Un problème ?
Une question
?

Dans les 15 jours qui précèdent les examens :

Merci de ne pas envoyer d'emails.

Venez directement à l'examen avec votre ordinateur.
Dès que vous serez assis, levez la main et expliquez
votre problème afin que l'on puisse vous aider à le
résoudre.

Le jour de l'examen

Présentez vous **30 min avant** le
début officiel de l'examen

Connectez-vous
à **droit-
exam.unige.ch**

Accédez à
l'examen (lance le
logiciel) puis
connectez vous à
l'examen

En cas de problème :

**Levez la main et expliquez le
problème.** Des ordinateurs de
remplacements (en nombre
limités) pourront être prêtés au
cas par cas, notamment lors de
problème durant les examens.

Matériel

votre ordinateur avec son chargeur,
le matériel autorisé par l'enseignant